

VEILLE ECONOMIQUE
Charte collaborative



CADRE DE LA CHARTE COLLABORATIVE

I – Présentation de la veille économique

Mission

- Mutualiser les connaissances des partenaires
- Construire un diagnostic partagé
- Créer une mobilisation collective
- Mise en cohérence des actions sur le territoire
- Impliquer et mobiliser les entreprises dans le plan d'action

Les objectifs

- Mettre en relation les acteurs économiques et de l'emploi du bassin
- Associer les logiques de marché aux plans d'actions de la gestion des ressources humaines
- Améliorer les services rendus aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises
- Définir une stratégie concertée pour l'emploi

Les acteurs

A) Les Partenaires de la veille économique

Acteurs sur le bassin de l'emploi, ils sont issus d'horizons différents et complémentaires en termes de développement économique et d'emploi :

- Observatoires
- Prométhée (OIP - Organisme intermédiaire de placement)
- S.P.E :
 - DDTEFP
 - ASSEDIC
 - ANPE
 - Mission Locale
 - AFPA
- Collectivité locales et territoriales
 - Conseil Général
 - Conseil Régional
 - AGGLOPOLYS
- Représentants patronaux
 - CGPME
 - MEDEF
- Chambres consulaires
 - Chambre de Commerce et de l'Industrie
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat
 - Chambre d'Agriculture

B) La Maison de l'Emploi du blaisois

3 types d'interlocuteurs interviendront au sein la veille économique au sein de la MdeB :

- La Chargée de projet de la veille économique : Agnès ROY
- La directrice : Sylvia SANCHEZ
- Des animateurs ponctuels : Intervenants spécialisés

Les moyens

A) Rencontres

- Plénières : 4 réunions formelles annuelles de l'ensemble des partenaires de la veille économique seront organisées afin d'acter et de valider les décisions collectives à partir des éléments échangés dans le trimestre
- Informels : Echanges d'informations par téléphones, échanges de mail, visites d'entreprises... avec un retour à la cellule
- Réunions thématiques par groupe de travail comme la rédaction de la charte, cahiers des charges

B) Un outil d'aide à la décision

Un support de communication qui rassemble les signaux, vulgarise les études et valide les actions du programme poursuivi par la veille économique au travers de 4 volets :

- Chiffres clés de l'emploi et du marché
- Informations concernant l'actualité des partenaires
- Synthèse d'études et d'analyses
- Suivi programme

Cet outil sera édité trimestriellement, il sera disponible sur le site Internet MDEB et en sortie papier.

Diffusion : - Routage Internet sous format .pdf
 - Libre accès à l'accueil de la MdEB
 - Envoi postal

Financement : La Maison de l'Emploi

} · Etat
· AGGLOPOLYS

II – Modalités de fonctionnement et charte

Engagements de la MdEB

- ✓ Valoriser la participation des partenaires dans la veille économique
- ✓ Coordonner le respect des niveaux de confidentialité et des règles de communication
- ✓ Solliciter les partenaires afin de contribuer à l'alimentation du contenu du bulletin trimestriel
- ✓ Se préoccuper de la dynamique et de l'efficacité de la veille économique
- ✓ Participer à l'échange d'informations en apportant les informations recueillies des entreprises, du réseau des Maisons de l'Emploi de la région centre et celui des acteurs économiques du bassin de Blois.

Principes généraux

Indispensables à une collaboration effective en toute confiance, ils composent la structure de la charte :

- Implication
- Responsabilité
- Intégrité
- Identité
- Confidentialité – *3 ou 4 niveaux de confidentialité à identifier*
- Traçabilité de l'information échangée
- Présentation de résultats - *indicateurs nécessaires pour valorisation des actions à définir*

La Charte

En 10 points maximums, la charte formalise les modalités d'échanges afin de favoriser la relation confiance.

CHARTe COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE Maison de l'Emploi du Blaisois

Préambule

La veille économique a pour but d'améliorer les services rendus aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises. Cette charte a pour objet de formaliser les modalités d'échanges et d'actions de la cellule collaborative. Chaque structure désigne un référent responsable qui devient partenaire de cette cellule. Il participera à cette dernière en connaissance des points exposés ci-dessous.

• **Article 1 : Rôle de la Maison de l'Emploi du Blaisois**

La Maison de l'Emploi du Blaisois (MdEB) est un acteur à part entière de la cellule collaborative. Elle valorise, coordonne les réflexions et anime les actions de la cellule collaborative. Elle communique sur la dynamique du bassin d'emploi de Blois à travers le Journal d'Aide à la Décision Economique et pour l'Emploi (J A D E E)

• **Article 2 : Traçabilité**

- Les informations diffusées dans le Journal d'Aide à la Décision Economique et pour l'Emploi (J A D E E) sont validées par les membres de la cellule.

- Toutes réunions plénières et thématiques feront l'objet d'une trace écrite.

• **Article 3 : Présentation de résultats**

Chaque action engagée par la cellule collaborative fait l'objet d'une présentation de ses résultats mettant en valeur des indicateurs de performance. Ces derniers sont spécifiques à chaque action.

• **Article 4 : Implication**

Les partenaires sont acteurs de la veille économique par :

- leur présence aux réunions plénières (4 par an) et thématiques (par action)
- l'apport et la transmission d'informations
- La proposition d'un programme annuel d'actions

• **Article 5 : Responsabilité**

Les partenaires sont responsables des éléments qu'ils échangent en interne et diffusent en externe en respectant le degré de confidentialité spécifié selon la graduation de l'article 7.

• **Article 6 : Confidentialité**

Les informations utiles à la cellule collaborative sont graduées en 3 niveaux de confidentialité. L'émetteur détermine le niveau correspondant à l'information qu'il partage :

- information diffusable en totalité - **code 1**
- information diffusable partiellement - **code 2**
- information non diffusable - **code 3**

• **Article 7 : Intégrité**

Les partenaires s'engagent à :

- mettre en place des relations de confiance
- échanger des informations fiables
- ne pas remettre en cause les actions engagées dans le programme de la cellule collaborative

• **Article 8 : Identité**

Les partenaires respectent le champ de compétence et les missions de chacun

**CHARTE COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature de la Communauté d'Agglomération de Blois - Agglopopys

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois
Monsieur Nicolas PERRUCHOT

**CHARTe COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature du Conseil Général du Loir et Cher

Le Président du Conseil général du Loir et Cher
Monsieur Maurice LEROY

**CHARTe COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature de la DIRECTION DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La Directrice de DIRECTION DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
Madame Martine BELLEMERE-BASTE

**CHARTe COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature de L'ANPE

Le Directeur Délégué de l'ANPE
Monsieur Michel DAVID

**CHARTE COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature du CONSEIL REGIONAL

Le Vice-président du CONSEIL REGIONAL
Monsieur Bernard Valette

**CHARTE COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature de l'ASSEDIC

Le Chef de Cabinet de l'ASSEDIC
Monsieur Alain VIDAL

**CHARTe COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature de le CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Le Président de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
Monsieur Alain COURTOIS

**CHARTe COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Le Président de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
Monsieur Jean-Paul MARCHAU

**CHARTe COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature de la CHAMBRE D'AGRICULTURE

Le Président de la CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
Monsieur G. Vasseur

**CHARTE COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature de l'OBSERVATOIRE DU LOIR-ET-CHER

Le Président de l'OBSERVATOIRE du Loir-et-Cher
Monsieur Alain Quillout

**CHARTE COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature du centre AFPA de Blois

Le Directeur du Centre AFPA de Blois
Monsieur Alain MATHIEU

**CHARTe COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature de la MISSION LOCALE

La Présidente de la MISSION LOCALE
Madame Malika BENZIANE

**CHARTE COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature du MEDEF

Le Président du MEDEF
Monsieur Gilles NOYAN

**CHARTe COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature de la CGPME

Le Président de la CGPME
Monsieur Patrice DUCEAU

**CHARTe COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature de PROMETHEE

Le Président de PROMETHEE
Monsieur Claude VERVISCH

**CHARTe COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature de la MAISON DE L'EMPLOI DU BLAISOIS

Le Président de la Maison de l'Emploi du Blaisois

Monsieur Stéphane BAUDU

**CHARTe COLLABORATIVE de la VEILLE ECONOMIQUE
Maison de l'Emploi du Blaisois**

Signature d'OPCALIA

Le Directeur d'OPCALIA
Monsieur Jacques TORSET